

**CESSION DU FONDS DE COMMERCE & BIEN IMMOBILIER
DE LA SCOP SOCIETE NOUVELLE RIAL 1957**

Date limite de dépôt des offres : 31 décembre 2025 à 12h00

Par jugement du 5 septembre 2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES a prononcé la liquidation judiciaire de la SCOP SOCIETE NOUVELLE RIAL 1957 sise 18 Route de Ricardens à BRIATEXTE (81390).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-18, L.642-19 et suivants du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

- **Fonds de commerce de mégisserie**
- **Bien immobilier à usage artisanal et industriel**

→ **Le dossier de présentation ainsi que les annexes ne seront adressés qu'après réception par courriel de l'attestation de confidentialité ci-après dûment signée par le candidat intéressé.**



Il est expressément précisé que seront privilégiées les offres émanant de candidats présentant un projet global portant à la fois sur :

- **la reprise du fonds de commerce de mégisserie**, comprenant notamment l'ensemble du matériel, du mobilier, des agencements, installations et stocks nécessaires à l'exploitation ;
- **et l'acquisition concomitante de l'ensemble immobilier à usage artisanal et industriel**, dans lequel est exploité ledit fonds de commerce.

Cette orientation vise à favoriser la continuité de l'activité, la préservation du savoir-faire et le maintien de l'emploi sur le site. Les candidats sont ainsi invités à formuler une offre cohérente intégrant ces deux volets, de manière à assurer la pérennité de l'exploitation et la valorisation optimale des actifs.

ATTESTATION DE CONFIDENTIALITÉ

Je soussigné(e) :

NOM :	
PRÉNOM :	
DEMEURANT A :	
NÉ(E) LE :	
AGISSANT EN QUALITÉ DE :	
DE LA SOCIÉTÉ DÉNOMINATION SOCIALE :	
FORME JURIDIQUE :	
CAPITAL SOCIAL :	
SIÈGE SOCIAL :	

m'engage par la présente :

- à garantir la stricte confidentialité de l'ensemble des informations, documents, pièces et renseignements, de quelque nature qu'ils soient, relatifs à la SCOP SOCIETE NOUVELLE RIAL 1957, dont j'ai pu disposer ou avoir connaissance dans le cadre de l'examen en vue de la reprise du fonds de commerce et du bien immobilier ;
- à n'utiliser ces éléments, directement ou indirectement, qu'aux seules fins de l'élaboration d'une offre de reprise desdits actifs, à l'exclusion de toute autre finalité ou exploitation ;
- à ne conserver aucune copie, sous quelque forme que ce soit, des documents communiqués.

Je reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de non-respect des dispositions ci-dessus, ma responsabilité serait engagée à l'égard du liquidateur de la **SCOP SOCIETE NOUVELLE RIAL 1957** et des futurs cessionnaires de cette affaire qui peuvent légitimement faire valoir une demande en réparation du préjudice subi tant par cette entreprise, ses dirigeants, actionnaires et créanciers, cette liste étant énonciative et non limitative, outre les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

Fait à

Le

Joindre à la présente : une pièce d'identité ainsi qu'un extrait KBIS de la société (si personne morale)